

EN FONCTIONNEMENT :

- Constatation des produits supplémentaires perçus et notamment les soldes de taxes et redevance remontées mécaniques restant à percevoir courant décembre ;
- Les crédits d'ordres nécessaires aux dernières écritures de régularisation des amortissements avant passage au plan comptable M57 ;

EN INVESTISSEMENT

- Constatation des produits supplémentaires perçus en taxe d'aménagement ;
- Régularisation d'amortissements ;
- Compléments de crédits pour la réécriture des mandats liés à la salle polyvalente et qu'il convient de repasser en TTC (sortie du champ de la TVA demandé par les services fiscaux) ;
- Abondement de l'enveloppe "provision financement PPI".

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative n°4 du budget principal pour l'année 2023.

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,
Corine Maironi-Gonthier

Le secrétaire de séance,
Anthony Destaing

